

## Mise en garde contre la sorcellerie et mise en évidence de son remède

Parmi les annulatifs de l'Islam, se trouve l'apprentissage de la sorcellerie, ou son enseignement, sa pratique, ou son acceptation. Celui qui accomplit une de ces quatre choses est considéré comme apostat, il sort de la religion islamique.

Les effets de la sorcellerie peuvent se répercuter sur trois choses chez une personne : Son corps, sa raison ou son cœur.

Les conséquences de la sorcellerie peuvent être réel, comme le fait d'être touché par une maladie, par la mort, perdre la raison ou le fait d'aimer ce que l'on détestait ou de détester ce que l'on aimait, et elles peuvent également être irréelle ou imaginaires, tu te mets à voir des choses qui ne sont pas réelles, comme cela a été le cas des sorciers qui ont défié Moussa -paix sur lui-.

Et quel que soit la catégorie de sorcellerie que nous avons citée, il s'agit d'acte de mécréance, elle fait sortir de l'Islam, comme dit Allah dans le sens rapproché de sa parole : « Et ils suivirent ce que les diables racontent contre le règne de Sulayman (Salomon). Alors que Sulayman (Salomon) n'a jamais été mécréant mais bien les diables: ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Harut et Marut, à Babylone; mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord: « Nous ne sommes rien qu'une tentation: ne sois pas mécréant » ils apprennent auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l'homme et son épouse. Or ils ne sont capables de nuire à personne qu'avec la permission d'Allah. Et les gens apprennent ce qui leur nuit et ne leur est pas profitable. Et ils savent, très certainement, que celui qui acquiert [ce pouvoir] n'aura aucune part dans l'au-delà. Certes, quelle détestable marchandise pour laquelle ils ont vendu leurs âmes ! Si seulement ils savaient ! » (s2 v102).

Il y'a dans ce verset d'énormes bénéfices :

1- L'innocence du prophète Soulayman quant à la sorcellerie, mais il est plutôt un prophète envoyé aux enfants d'Israel, il lui est attribué faussement que les diables sont à son service par le biais de la sorcellerie, mais c'est plutôt Allah qui lui a accordé cela suite à son invocation : « fais-moi don d'un royaume tel que nul après moi n'aura de pareil. ».

2- L'enseignement de la sorcellerie est de la mécréance d'après le sens du verset : « Sulayman (Salomon) n'a jamais été mécréant mais bien les diables: ils enseignent aux gens la magie ».

3- La sorcellerie est une science diabolique, ce n'est pas un héritage prophétique.

4- Allah a fait descendre deux anges afin d'enseigner la sorcellerie aux gens mais ceci uniquement dans le but de les éprouver, de les tester, ils n'enseignaient pas la sorcellerie sans conseiller celui à qui il allaient l'enseigner, ils lui disaient : « Nous ne sommes rien qu'une tentation: ne sois pas mécréant ».

5- Celui qui apprend la sorcellerie a certes mécréé selon le sens du verset : « Nous ne sommes rien qu'une tentation: ne sois pas mécréant ».

6- La sorcellerie n'a d'effet que par la permission d'Allah, comme dit Allah dans le sens rapproché du verset : « Ils ne sont capables de nuire à personne qu'avec la permission d'Allah », ce qui ne veut pas dire que cela est légiféré, c'est au contraire un interdit et de la mécréance.

7- La sorcellerie n'est que mal et nuisance, la science est de deux sortes, celle qui est bénéfique et celle qui est néfaste, et la sorcellerie fait partie de celle qui est néfaste, comme dit Allah dans le sens rapproché du verset : « les gens apprennent ce qui leur nuit et ne leur est pas profitable ».

8- Si le sorcier meurt sans s'être repentit, et sans avoir renouvelé son tawhid, alors il meurt en état de mécréance et ne bénéficiera pas de la miséricorde d'Allah et de Son pardon, dans le sens rapproché du verset : « Et ils savent, très certainement, que celui qui acquiert [ce pouvoir] n'aura aucune part dans l'au-delà », c'est à dire qu'il n'aura aucune part au Paradis.

La sorcellerie est donc de la mécréance qui empêche d'accéder au Paradis, comme dit Allah dans le sens rapproché du verset : « Quiconque associe à Allah (d'autres divinités,) Allah lui interdit le Paradis » (s5 v72).

9- Ce qui appui le fait que le sorcier est mécréant, la parole d'Allah dont le sens rapproché est : « Et s'ils croyaient et vivaient en piété, une récompense de la part d'Allah serait certes meilleure », ceci prouve que les sorcier ne croient pas et ne sont pas pieux.

La sounnah également évoque l'interdiction de la sorcellerie, comme dans le hadith, d'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Écartez vous des sept qui mènent à la perdition ! ».

Ils ont dit: Quels sont ces choses ?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « L'association à Allah, la sorcellerie, tuer une âme qu'Allah a interdit sans droit, manger l'usure, manger l'argent de l'orphelin, fuir le jour de la bataille et accuser injustement de fornication les croyantes chastes et insouciantes ». (Rapporté par Boukari dans son Sahih n°6857 et Mouslim dans son Sahih n°89), dans un autre hadith, d'après Imran Ibn Husayn (qu'Allah les agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Ne fait pas partie de nous celui qui pratique les augures ou celui pour qui on pratique les augures, celui qui pratique la voyance ou celui pour qui on pratique la voyance et celui qui va voir un voyant et le rend véridique dans ce qu'il dit a certes mécré en ce qui a été descendu sur Mohamed ». (Rapporté par Al Bazzar et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib n°3041).

Lorsque le musulman médite sur ces différentes preuves, il se rend compte de la gravité de la sorcellerie, il doit alors s'en éloigner le plus possible sachant que rien que le fait d'apprendre les méthode de sorcellerie fait sortir de l'Islam comme nous avons pus le voir précédemment.

Sachez que les sorciers n'atteignent la sorcellerie que par le biais d'actes de mécréance les plus hideux, comme le mépris et l'injure du mousshaf (Qoran), ou même le fait d'insulter Allah -exalté soit-il- ainsi que Son messager -paix et bénédictions d'Allah sur lui-.

Le mal qu'ils font au gens est énorme, combien sont nombreux ceux qui sont victime de sorcellerie ? Certains en sont morts, des couples, des proches, des amis ont été séparés à cause de la sorcellerie.

Le croyant peut être éprouvé par un sort, ceci est tout à fait possible, notre prophète -paix et bénédictions d'Allah sur lui- a lui même été touché par la sorcellerie, un homme l'a ensorcelé par le

biais de ses cheveux puis les a caché dans un puit nommé Dhirwan, il a enduré ce sort durant six mois et il ne cessa d'invoquer Allah pour la guérison, puis Allah lui a apporté l'ouverture en lui envoyant deux anges qui l'ont informé du lieux où se trouvait le sortilège.

Le fait que le prophète -paix et bénédictions d'Allah sur lui- ai été touché par la sorcellerie, montre qu'il n'est qu'un être humain, il ne possède pas la capacité du bien ou du mal sur sa propre personne, alors comment peut-il en être autrement pour autrui ?

La sorcellerie est considéré comme étant une maladie, et comme a dit le prophète -paix et bénédictions d'Allah sur lui- : « Allah n'a pas fait descendre une maladie sans qu'elle n'ai de remède » (Al Boukhari), et le remède de la sorcellerie, c'est la roqya légiférée, comme la lecture de la sourate Al Fatiha, du verset du repose pied (ayat Al Koursy), de la sourate Al Baqara , de la sourate Al Ikhlass et Al mou3awidataine (les 2 dernières sourates), de même que le invocations qui ont été rapportés sur le prophète -paix et bénédictions d'Allah sur lui-, ce sont là le meilleur des remèdes contre la sorcellerie par la permission d'Allah.

Quand au fait de remédier à un sort par un autre sort, ceci est interdit, c'est ce que l'on appelle An-nouchra, le messenger d'Allah -paix et bénédictions d'Allah sur lui- a dit à son sujet que c'est une œuvre de diable, il dit dans un autre hadith « soignez-vous, mais ne vous soignez pas avec ce qui est illicite (haram) ».

Quand à celui sur qui la roqya a été pratiqué et qu'il a invoque sans voir la guérison, il doit faire preuve de patience et rechercher par cette épreuve la récompense d'Allah, il doit avoir une bonne opinion de son Seigneur, et doit prêter attention a ne pas se laisser emporter par le diable qui l'inciterai à commettre l'illicite, car la récompense de celui qui est patient n'a pas d'équivoque, comme dit Allah dans le sens rapproché de Sa parole : « Quiconque craint et patiente... Et très certainement, Allah ne fait pas perdre la récompense des bienfaisants. » (s12 v90), et dans un autre verset : « les endurants auront leur pleine récompense sans compter. » (s39 v10).